

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 30 Septembre 2024, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 217.295.464 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Septembre 2024 de 3.666.698 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2024 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs

assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 31,54% de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 68,46% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80% ;

Tunis, le 21 Octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN

Au 30 Septembre 2024 (Unité : TND)

	Note	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	116 577 023	121 006 160	119 421 852
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	10 768 098	9 548 093	7 219 814
b - Obligations	4-1-2	86 383 966	92 307 219	92 721 119
c – BTA	4-1-3	19 424 959	19 150 848	19 480 919
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	100 717 650	71 408 111	63 547 951
a - Placement monétaires	4-2-1	32 191 512	18 041 543	14 074 926
b – Disponibilités	4-2-2	68 526 138	53 366 568	49 473 025
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	791	13 858	10 868
TOTAL ACTIF		217 295 464	192 428 129	182 980 671
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	271 404	238 778	278 347
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	103 701	51 055	49 492
TOTAL PASSIF	4-4	375 105	289 833	327 839
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	206 822 234	183 280 886	171 581 154
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	10 098 125	8 857 410	11 071 678
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		2 405	-	-
b – Résultat distribuable de la période		9 547 704	8 977 729	11 955 082
c - Régul résultat distribuables de la période		548 016	(120 319)	(883 404)
ACTIF NET		216 920 359	192 138 296	182 652 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		217 295 464	192 428 129	182 980 671

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2024

(Unité : TND)

		Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	1 841 042	5 912 591	1 879 713	6 161 756	8 094 012
a - Dividendes		-	434 963	-	461 982	461 982
b - Revenus des obligations		1 579 873	4 699 325	1 618 544	4 920 020	6 591 107
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		261 169	778 303	261 169	779 754	1 040 923
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	1 818 717	4 831 261	1 555 046	3 915 006	5 337 132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 659 759	10 743 852	3 434 759	10 076 762	13 431 144
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(342 173)	(974 829)	(325 310)	(923 807)	(1 240 563)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 317 586	9 769 023	3 109 449	9 152 955	12 190 581
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(76 665)	(221 319)	(61 445)	(175 226)	(235 499)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 240 921	9 547 704	3 048 004	8 977 729	11 955 082
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	425 777	548 016	(261 225)	(120 319)	(883 404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 666 698	10 095 720	2 786 779	8 857 410	11 071 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(425 777)	(548 016)	261 225	120 319	883 404
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		240 848	281 922	228 998	266 808	443 749
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	35 643	1 911	(120 804)	(55 693)
* Frais de négociation de titres		(939)	(12 083)	(4 154)	(26 497)	(29 490)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 480 830	9 853 186	3 274 759	9 097 236	12 313 648

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2024 (Unité : TND)

	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	3 480 830	9 853 186	3 274 759	9 097 236	12 313 648
a - Résultat d'exploitation	3 240 921	9 547 704	3 048 004	8 977 729	11 955 082
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	240 848	281 922	228 998	266 808	443 749
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	35 643	1 911	(120 804)	(55 693)
d - Frais de négociation de titres	(939)	(12 083)	(4 154)	(26 497)	(29 490)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	47 795 201	128 485 559	33 104 470	128 082 170	153 250 328
* Capital	43 092 365	117 748 903	31 839 951	122 066 152	145 919 735
* Régularisation des sommes non distrib.	2 755 025	7 568 066	(28 732)	3 501 632	3 506 698
* Régularisations des sommes distrib.	1 947 811	3 168 590	1 293 252	2 514 386	3 823 895
b – Rachats	(37 095 673)	(104 071 218)	(37 647 637)	(109 003 236)	(146 873 270)
* Capital	(33 435 430)	(95 318 800)	(36 119 285)	(104 055 086)	(139 836 349)
* Régularisation des sommes non distrib.	(2 138 328)	(6 134 249)	26 125	(2 313 445)	(2 329 622)
* Régularisations des sommes distrib.	(1 521 915)	(2 618 169)	(1 554 477)	(2 634 705)	(4 707 299)
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 180 358	34 267 527	(1 268 407)	28 176 170	18 690 706
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	202 740 001	182 652 832	193 406 701	163 962 126	163 962 126
b - En fin de période	216 920 359	216 920 359	192 138 296	192 138 296	182 652 832
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 347 400	1 254 067	1 372 639	1 200 708	1 200 708
b - En fin de période	1 417 868	1 417 868	1 341 331	1 341 331	1 254 067
Valeur liquidative début de période (en dinar)	150,468	145,648	140,901	136,555	136,555
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	152,991	152,991	143,245	143,245	145,648
Taux de rendement	1,68%	5,04%	1,66%	4,90%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2024

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 Septembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 Septembre 2024, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non

distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 116 577 023 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif	% Actif net
	Obligations		28 575 892	29 893 051	13,76%	13,78%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	3 200 000	3 351 879	1,54%	1,55%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 611 563	1 656 361	0,76%	0,76%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	700 379	731 002	0,34%	0,34%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	160 000	169 670	0,08%	0,08%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 200 000	1 265 721	0,58%	0,58%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 166 776	1,00%	1,00%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 030 754	0,47%	0,48%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	700 000	731 225	0,34%	0,34%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	514 290	0,24%	0,24%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 138 042	0,98%	0,99%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	57 760	59 690	0,03%	0,03%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 537 558	0,71%	0,71%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	400 000	403 801	0,19%	0,19%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 016 096	0,47%	0,47%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	550 000	574 597	0,26%	0,26%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	113 400	121 346	0,06%	0,06%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 723 480	2,17%	2,18%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 128 490	1 173 859	0,54%	0,54%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 014 573	0,47%	0,47%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	200 000	205 248	0,09%	0,09%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	200 000	212 358	0,10%	0,10%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif	% Actif net
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	520 000	532 535	0,25%	0,25%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	400 800	429 819	0,20%	0,20%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	344 000	356 287	0,16%	0,16%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	600 000	622 093	0,29%	0,29%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	800 000	860 328	0,40%	0,40%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	403 800	428 921	0,20%	0,20%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	515 798	0,24%	0,24%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	285 700	292 037	0,13%	0,13%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 056 907	0,49%	0,49%
	Emprunt National		55 341 215	56 490 915	26,00%	26,04%
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	107 819	0,05%	0,05%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 561	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	511 047	0,24%	0,24%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 105 311	2,81%	2,81%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 213 015	5,62%	5,63%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 040 504	2,78%	2,78%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 068 274	4,63%	4,64%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 910	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 619 779	1,21%	1,21%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 390 926	4,78%	4,79%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 772	3 831 020	1,76%	1,77%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 003 185	0,46%	0,46%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	535 315	0,25%	0,25%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	46 056	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	798 674	0,37%	0,37%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif	% Actif net
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	752 152	0,35%	0,35%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	514 284	0,24%	0,24%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	46 454	0,02%	0,02%
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	266 247	0,12%	0,12%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	629 384	0,29%	0,29%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 424 959	8,94%	8,95%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 586 069	0,73%	0,73%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	17 838 890	8,21%	8,22%
	Titres OPCVM		10 376 181	10 768 098	4,96%	4,96%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	65 054	6 875 936	6 812 455	3,14%	3,14%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 955 643	1,82%	1,82%
	Total du portefeuille-titres		112 237 288	116 577 023	53,65%	53,74%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Actions SICAV	10 376 180	9 340 927	6 904 609
Différence d'estimation sur actions SICAV	391 918	207 166	315 205
Total	10 768 098	9 548 093	7 219 814

4-1-2 Obligations

Désignation	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Obligations Coût d'entrée	83 917 107	89 764 206	89 246 941
Intérêts courus à l'achat/obligations	3 166	55 432	43 474
Intérêts courus	2 449 120	2 453 751	3 426 131
Intérêts intercalaires courus	14 573	33 830	4 573
Total	86 383 966	92 307 219	92 721 119

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus	521 653	521 653	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	959 306	685 195	754 097
Total	19 424 959	19 150 848	19 480 919

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 32 191 512 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Vale au 30/09/2024	% Actif
	Certificats de dépôts STB	14 967 455	14 985 897	6,90%
TNXC84C5KM27	Certificat de dépôt au 02/10/24 (taux 9,79% 10 jours)	9 978 303	9 993 491	4,60%
TNMVBS5P9BN4	Certificat de dépôt au 06/10/24 (taux 9,79% 10 jours)	4 989 152	4 992 406	2,30%
	Créance sur opération de pension livrée	16 999 409	17 205 615	7,91%
	P.L BNA au 16/12/24 (Taux de 9,00% 123 jours) 2 093 BTA 6,6% ; Mars 2027	1 999 537	2 023 032	0,92%
	P.L BNA au 29/01/25 (Taux de 9,33% 167 jours) 15 701 BTA 6,6% ; Mars 2027	14 999 872	15 182 583	6,99%
	Total	31 966 864	32 191 512	14,81%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 68 526 138 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Avoir en banque	26 419 494	25 856 636	18 369 600
Comptes à terme STB*	42 106 644	27 509 932	31 103 425
Total	68 526 138	53 366 568	49 473 025

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% actif
*Compte à terme au 01/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 012 016	0,93%
*Compte à terme au 02/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 011 587	0,93%
*Compte à terme au 03/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 011 158	0,93%
*Compte à terme au 04/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 010 729	0,93%
*Compte à terme au 05/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 010 300	0,93%
*Compte à terme au 08/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 009 012	0,92%
*Compte à terme au 15/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	3 000 000	3 009 012	1,38%
*Compte à terme au 17/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	3 000 000	3 007 725	1,38%
*Compte à terme au 18/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 004 721	0,92%
*Compte à terme au 23/12/24 (taux 9,79% 92 jours)	2 000 000	2 003 004	0,92%
*Compte à terme au 22/12/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 003 004	0,92%
*Compte à terme au 24/12/24 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 862	1,38%
*Compte à terme au 25/12/24 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 219	1,38%
*Compte à terme au 29/12/24 (taux 9,79% 95 jours)	4 000 000	4 003 433	1,84%
*Compte à terme au 26/12/24 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 002 575	1,38%
*Compte à terme au 30/12/24 (taux 9,79% 95 jours)	2 000 000	2 001 287	0,92%
*Compte à terme au 30/12/24 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 000 000	1,38%
Comptes à terme STB	42 000 000	42 106 644	19,38%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	791	13 858	10 868
Total	791	13 858	10 868

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Gestionnaire	88 298	82 792	81 908
Commission réseau	143 383	118 208	122 112
Commission dépositaire	39 723	37 778	74 327
Total	271 404	238 778	278 347

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 103 701 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
CMF	18 085	16 976	16 801
ETAT	51 283	34 079	32 691
Commissaire aux comptes	34 333	-	-
Total	103 701	51 055	49 492

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-07-2024 au 30-09-2024 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-07-2023 au 30-09-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	2024	2023
Capital au 1^{er} Juillet		
Montant	196 308 694	187 336 071
Nombre d'actions	1 347 400	1 372 639
Nombre d'actionnaires	1 583	1 606
Souscriptions réalisées		
Montant	43 092 365	31 839 951
Nombre d'actions émises	314 451	232 944
Nombre d'actionnaires entrants	86	77
Rachats effectués		
Montant	33 435 430	36 119 285
Nombre d'actions rachetées	243 983	264 252
Nombre d'actionnaires sortants	58	75
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	240 848	228 998
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	1 911
Frais de négociation de titres	(939)	(4 154)
Résultat capitalisé	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	616 697	(2 607)
Capital au 30 Septembre		
Montant	206 822 234	183 280 886
Nombre d'actions	1 417 868	1 341 331
Nombre d'actionnaires	1 665	1 608

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30/09/2024 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	2 405	2 405
Sommes distribuables exercice en cours	9 547 704	548 016	10 095 720
Total	9 547 704	550 421	10 098 125

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 1 841 042 DT pour la période allant du 01-07-2024 au 30-09-2024, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenues des titres OPCVM	-	434 963	-	461 982	461 982
Intérêts des obligations	1 579 873	4 699 325	1 618 544	4 920 020	6 591 107
Revenus des Emprunts d'Etat	261 169	778 303	261 169	779 754	1 040 923
Total	1 841 042	5 912 591	1 879 713	6 161 756	8 094 012

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-07-2024 au 30-09-2024 un montant de 1 818 717 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôts	635 054	1 621 447	498 553	1 654 495	2 101 580
Intérêts des comptes à terme	779 034	2 067 687	564 467	986 418	1 510 668
Intérêts des comptes de dépôt	-	32 947	-	26 630	61 558
Revenus des prises en pension	404 629	1 109 180	492 026	1 247 463	1 663 326
Total	1 818 717	4 831 261	1 555 046	3 915 006	5 337 132

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-07-2024 au 30-09-2024 à 342 173 DT et se détaille comme suit

Désignation	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	263 211	749 869	250 238	710 621	954 279
Rémunération réseau	39 481	112 480	37 536	106 593	143 142
Rémunération du dépositaire	39 481	112 480	37 536	106 593	143 142
Total	342 173	974 829	325 310	923 807	1 240 563

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-07-2024 au 30-09-2024 à 76 665 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevances CMF	52 642	149 974	50 048	142 124	190 856
Impôt et taxes	12 448	36 971	11 395	33 077	44 441
Honoraires commissaire aux comptes	11 570	34 333	-	-	-
Autres charges	5	41	2	25	202
Total	76 665	221 319	61 445	175 226	235 499

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-07-2024 au

30-09-2024 à 425 777 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Réglul Résultat d'exploitation (souscription)	1 947 278	3 157 350	1 293 252	2 514 386	3 823 895
Réglul Résultat d'exploitation (rachat)	(1 521 501)	(2 609 334)	(1 554 477)	(2 634 705)	(4 707 299)
Total	425 777	548 016	(261 225)	(120 319)	(883 404)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 30-09-2024 s'élève à 749 869 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 30-09-2024 s'élève à 112 480 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque

(STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 30-09-2024 s'élève à 112 480 dinars.